

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 98.099

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 7 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint

DATE DE CONVOCATION

27 Novembre 1998

DATE D'AFFICHAGE

27 Novembre 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Madame GEOFFROY par Madame LECOMTE-RULLIER
Monsieur HUGENDOBLER par Monsieur LE GUEUT
Monsieur ANGIBAUD par Monsieur BOISNARD
Monsieur MUSSETTI par le Colonel MONNARD

ABSENTS - EXCUSES : MM. MOST, QUENTIN, BENOIT et Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux scolaires 1er degré - Programme des travaux - Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 1er juillet 1998, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 1999 dans les locaux scolaires du premier degré de la Ville de ROYAN.

A cet effet, les Services Techniques ont établi un programme de travaux pour un montant de 850.000 Frs TTC, réparti comme suit :

I - TRAVAUX DE SECURITE

La Clairière Primaire

- travaux sur distribution gaz et élimination des réseaux en vide sanitaire

25.000 Frs

Louis Bouchet Maternelle

- travaux d'électricité (mise aux normes protections et sélectivité)

15.000 Frs

Louis Bouchet Primaire

- travaux d'électricité (mise aux normes protections et sélectivité) et retrait des réseaux en chaufferie
Frs 30.000

Jules Ferry Maternelle

- travaux d'électricité (mise aux normes protections et sélectivité)
10.000 Frs

Jules Ferry Primaire

- travaux d'électricité (mise aux normes protections et sélectivité) Frs 20.000
- travaux sur distribution GAZ et élimination des conduites en plomb

10.000 Frs

Ecole l'Yeuse Maternelle

- travaux d'électricité (mise aux normes protections et sélectivité)
10.000 Frs

Ecole l'Yeuse Primaire

- travaux sur distribution GAZ et élimination des réseaux en vide sanitaire

35.000 Frs

- Ecole Maine Geoffroy Primaire*
- travaux sur distribution GAZ : remplacement des détendeurs
sur réseaux de distribution

5.000 Frs

Tous Groupes Scolaires

- Provision pour mise aux normes des jeux de cours
(revêtement et protection) 300.000
Frs

Frs SOUS TOTAL Travaux de sécurité 460.000

II - TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS

- La Clairière Maternelle*
- réfection des avant-toits (une première tranche
exécutée en 98)

30.000 Frs

- Ecole Maine Geoffroy Maternelle*
- remplacement de menuiserie bois (suite) par des
menuiseries P.V.C.

40.000 Frs

- Ecole Maine Geoffroy Primaire*
- remplacement de menuiserie bois (suite) par des
menuiseries P.V.C.

30.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux de
réparations grosses
100.000 Frs

III - TRAVAUX D'AMELIORATION :

La Clairière Primaire
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage) 80.000
Frs

Louis Bouchet Primaire
- réfection des sanitaires tout corps d'état et
notamment des réseaux enterrés

70.000 Frs

Ecole l'Yeuse Primaire
- traitement du réfectoire (phonique et éclairage) 40.000
Frs

Tous Groupes Scolaires
- provision pour rideaux à répartir suivant besoins
100.000 Frs

SOUS TOTAL Travaux d'amélioration 290.000
Frs

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le programme énuméré ci-dessus et de solliciter le Conseil Général pour l'obtention des subventions correspondantes au taux le plus élevé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 1er juillet 1998
- VU l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Scolaires réunie le 24 septembre 1998
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser dans les locaux scolaires du premier degré pour un montant de 850.000 Francs TTC
- de solliciter du Conseil Général les subventions correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation du programme 1999
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre

du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 Décembre 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS